

COMMENT SOUSCRIRE ?

AVERTISSEMENT IMPORTANT :

- Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (ou DICI) et de la documentation de présentation du fonds.
- La réduction d'impôts est la contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage allant de 5,5 à 10 ans. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs financiers.

1. Compléter votre dossier de souscription :

- Compléter, dater et signer le **Document d'Entrée en Relation**, la **Lettre de Mission**, et la **Convention de Réception-Transmission d'Ordre** (uniquement pour les nouveaux clients de Reduction-impots.fr)
- Compléter, dater et signer la **Fiche de Connaissance Client**. Conformément aux articles L 561-5 et L561-6 du code monétaire et financier et à la 3e directive TRACFIN, nous avons l'obligation en tant que **Conseiller en Investissement Financier** de vérifier l'adéquation de l'investissement projeté avec votre profil d'investisseur. Reduction-impots.fr se réserve donc le droit de refuser toute souscription n'étant manifestement pas en accord avec le profil et les intérêts du client. La validation de la souscription sera communiquée à l'investisseur via l'envoi par email d'un **Rapport écrit de Conseil**.
- Compléter et signer le **Bulletin de Souscription** et y joindre les pièces justificatives demandées.

2.1 Retourner le dossier imprimé à l'adresse suivante :

Reduction-impots.fr
5 Allées de Tourny
33 000 BORDEAUX

2.2 Retourner le dossier complété à l'email :

souscription@reduction-impots.fr

3. Récapitulatif des pièces à joindre lors de l'envoi :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Document d'entrée en relation | <input type="checkbox"/> Bulletin de souscription |
| <input type="checkbox"/> Lettre de mission | <input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre indiqué et signé |
| <input type="checkbox"/> Profil de risque | <input type="checkbox"/> Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité |
| <input type="checkbox"/> Recueil d'information client | <input type="checkbox"/> Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois |
| <input type="checkbox"/> Convention de RTO | |

POUR TOUTES VOS PROBLÉMATIQUES DE PLACEMENT ET DE DÉFISCALISATION

CONTACTEZ NOUS :

contact@reduction-impots.fr • 06 22 88 55 10 • 05.56.81.34.64

Retrouvez régulièrement nos dernières offres sur notre site web

www.reduction-impots.fr





DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Exemplaire cabinet à retourner à : Reduction-Impots.fr, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias) sous le numéro 15005221 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la CNCGP association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers. Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : néant.

Démarchage bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : néant.

Courtier en assurance dans la catégorie « b » :

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il peut vous être communiqué sur simple demande le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles le cabinet travaille. Entreprises d'assurances avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : néant.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce numéro CPI 7501 2015 000 000 852 délivrée par la CCI de Paris. Ne peut revoir aucun fonds, effet ou valeur.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement, ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant. Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : Néant.

Service de Conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiquée préalablement.

Informations sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Bertrand BROTTIER en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@reduction-impots.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation.

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Signature :

Je soussigné(e).....atteste avoir reçu ce document d'entrée en relation.

LETTRE DE MISSION

Exemplaire cabinet à retourner à : Reduction-Impots.fr, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

Entre le Client :

M./Mme Nom : Prénom : Profession :
Demeurant :

Et Reduction-Impots.fr, ci après dénommé le Conseiller

conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 15505221 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

Madame, Monsieur, vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. A l'occasion d'un précédent entretien nous vous avons remis le *Document d'Entrée en première Relation* comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du code des assurances. Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser, les conditions et les modalités de notre intervention.

1. Modalités de notre prestation :

Lors de notre entretien précédent vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux. Afin de répondre à votre attente nous nous proposons de : vous fournir un service de recommandation personnalisée en assurance; vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers; étudier les moyens de valoriser votre épargne; analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisations. Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison nous vous proposons de convenir d'un rendez-vous lorsque vous le jugerez nécessaire pour faire un point sur votre situation patrimoniale. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations. Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. Modalités spécifiques à l'activité de conseil en investissements financiers :

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non indépendante. Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché. L'éventail se limite aux instruments émis ou fournis par des entités avec lesquelles nous entretenons des liens étroits. Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale. Vous serez informé de toute modification de notre statut de non-indépendant ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale. Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. Informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissements proposés :

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans un document qui vous fournira des informations sur les instruments ou services financiers et les stratégies d'investissement proposés. Ce document précisera de quelle manière les propositions qui vous ont été présentées répondent à vos objectifs d'investissements et sont adaptées à votre situation. L'évaluation de l'adéquation relève de la responsabilité de votre conseiller. Conformément à l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le document précité précisera également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. Coûts et Rémunérations :

Concernant le budget relatif à cette mission – compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet. Pour votre information, lorsque la prestation de conseil est suivie de la réalisation d'un investissement financier ou de la fourniture d'un service financier, vous êtes susceptible de supporter certains coûts et frais suivants :

- des coûts et frais liés aux services d'investissement : frais de dossier, de résiliation ou de transfert, honoraires de conseil ou de gestion sous mandat, frais de transaction, frais administratifs, droits de garde, certains droits ou taxes, frais de distribution, commissions liées aux résultats ;
- des coûts et frais liés aux instruments financiers : frais d'entrée et de sortie, frais de transaction, frais de gestion, frais administratifs, frais de distribution, commissions liées aux résultats ou commissions d'intéressement.

Une estimation raisonnable des coûts et frais vous sera fournie avant la réalisation de l'investissement financier ou la fourniture du service financier.

5. Information sur le modes de communication :

Dans le cadre de notre relation contractuelle, acceptez-vous que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier ? OUI NON. En cas de réponse positive, nous vous informons que nous pourrions vous communiquer ces informations par courrier électronique. En cas de réponse négative, les envois par courrier postal seront facturés 15€ HT par envoi.

6. Confidentialité :

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Reduction-Impots.fr – SARL au capital de 10.000 € – RCS Bordeaux – Siren 801653122 – Code APE 7022Z – Siège social : 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux – Activités référencées sous le numéro ORIAS 15505221 : société de courtage d'assurance et Conseil en Investissements Financiers. Adhérent de la CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers – Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle numéro CPI7501201500000852 délivrée par la CCI de Paris, ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeurs – Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9 – Activité de démarchage bancaire. Tel : 01.85.09.77.19 – Mail : contact@reduction-impots.fr



LETTRE DE MISSION

Exemplaire cabinet à retourner à : Reduction-Impots.fr, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux

7. Droits et obligations des parties :

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles. En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Si notre relation était appelée à devenir durable, vous vous obligez notamment à répondre à nos sollicitations dont l'objet sera la mise à jour des informations qui nous sont nécessaires pour vérifier l'adéquation de nos recommandations dans le temps. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

8. Protection des données personnelles :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Bertrand BROTTIER en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur les bases légales que sont votre consentement, la nécessité d'exécuter le présent contrat, et le respect de nos obligations légales, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires informatiques et, en cas d'intermédiation d'un produit, au fournisseur de celui-ci. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à contact@reduction-impots.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

9. Réclamation/Litige :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation : Pour l'activité CIF (médiateur public) :

- L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>) ;
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

10. Clause de démarchage :

Dans le cas où la lettre de mission serait le résultat d'un acte de démarchage, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de réception de la présente lettre de mission. Durant cette période, vous aurez la liberté de renoncer purement et simplement à votre engagement en nous faisant parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception une lettre de renonciation suivant le modèle ci-après : « Je, soussigné, [Nom Prénom] déclare renoncer au contrat de prestation de service conclu le [Date] avec BROTTIER Bertrand représentant le Cabinet Reduction-Impots.fr ».


Fait en 2 exemplaires à..... le

M / Mme

Pour Reduction-Impots.fr, M. BROTTIER Bertrand

Signature :

Signature :





CONVENTION DE RÉCEPTION TRANSMISSION D'ORDRE

Exemplaire cabinet à retourner à : *Reduction-Impots.fr, 5 allées de Tourny, 33000 Bordeaux*

Entre le Client :

M./Mme Nom :Prénom :Profession.....

Demeurant :

Et Reduction-Impots.fr, ci après dénommé le Conseiller

conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 15505221 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,

Article 1 : Préambule

Le Conseiller, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPI, FIP, SCPI, OPCI, liste non exhaustive), dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille d'OPC. Le Conseiller ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auxdites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Conseiller fournira au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseiller. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseiller ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseiller de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseiller par écrit en utilisant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple, télécopie, courriel auquel sera joint l'ordre scanné. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, son numéro de compte ou son numéro de porteur de parts, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et, le cas échéant, son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, la signature datée du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseiller avant toute transmission d'ordre. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseiller, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseiller par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseiller en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans les meilleurs délais suivant sa réception. Le Conseiller se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir dans les meilleurs délais après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseiller, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseiller horodatera, par tout moyen, l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseiller, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseiller transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseiller ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseiller en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseiller dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseiller sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseiller

Le Conseiller agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu responsable d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseiller, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseiller avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur de compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseiller intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présentation convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties,

Fait à..... le

M. / Mme

Signature :

Pour Reduction-impots.fr, M BROTIER Bertrand

Signature :

MANDAT DE RECHERCHE NON EXCLUSIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Madame, Monsieur

Né(e) le : À :

Demeurant

Ci-après dénommé(e) "**LE MANDANT**" *D'UNE PART,*

ET Reduction-impots.fr

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801.653.122, représentée par son gérant M. Bertrand BROTTIER.

Ci-après dénommé(e) "**LE MANDATAIRE**" *D'AUTRE PART.*

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le Mandant donne mandat au Mandataire qui accepte de rechercher et lui proposer toute souscription directe ou indirecte dans des produits d'épargne ou dans des projets présentant un intérêt pour le Mandant, en particulier :

FIP

Le Mandant déclare être conscient et avoir été averti par le Mandataire des risques attachés à une souscription en capital d'une société pouvant se traduire par un risque de perte en capital et un risque d'absence de liquidité. D'autre part le Mandant déclare faire son affaire personnelle de l'ensemble des formalités fiscales lié à l'investissement. Le Mandataire ne pourra être tenu responsable d'un défaut du Mandant dans la bonne réalisation de ses obligations fiscales.

Les parties reconnaissent que le présent mandat représente une simple obligation de moyens à la charge du Mandataire, et en aucun cas une obligation de résultat.

Le Mandant déclare que son conseiller en investissements, visé en tête des présentes, l'a informé qu'il percevrait, le cas échéant, une rémunération, au titre de la participation du Mandant aux opérations sus visées :

- Pour une souscription inférieure à 5 000 € : 5 % ht au titre de la recherche de cibles respectant le cahier des charges définie
- Pour une souscription inférieure à 10 000 € : 2,5 % ht au titre de la recherche de cibles respectant le cahier des charges définie
- Pour une souscription supérieure à 10 000 € : 0 % ht au titre de la recherche de cibles respectant le cahier des charges définie

Le présent Mandat prend effet à la date des présentes et expirera à réalisation de son objet sauf dénonciation à l'initiative de l'une ou l'autre partie, sans que cette rupture n'entraîne l'exigibilité d'aucune indemnité de part ou d'autre.

Fait à, le

En deux exemplaires, chaque partie reconnaît recevoir le sien.

LE MANDANT

Signature précédée de la mention

"Bon pour mandat"

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention

"Bon pour acceptation de mandat"

Bon pour acceptation de mandat

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FIP MASCARIN CAPITAL N°3

Fonds d'Investissement de proximité pour l'Outre-mer

Article L.214-31 du Code monétaire et financier

Agrément AMF du 18/09/2020

Code ISIN : FRO013526415

Cachet :

SARL REDUCTION - IMPOTS.FR
5 ALLEE DE TOURNY
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 801 653 122
contact@reduction-impots.fr



1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Nom.....	Nom.....
Nom de jeune fille.....	Nom de jeune fille.....
Prénom.....	Prénom.....
Né(e) le.....	Né(e) le.....
à..... N° de Dépt.....	à..... N° de Dépt.....
Nationalité.....	Nationalité.....
Téléphone.....	Téléphone.....
Email (obligatoire).....	Email.....
Adresse.....	
Code postal..... Ville.....	

En cas de première souscription à un fonds géré par Vatel Capital, joindre la copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FIP Mascarin Capital n°3 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-O A VI ter A du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- je déclare être redevable de l'IR ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable célibataire.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FIP Mascarin Capital n°3 ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US persons» au sens du droit fiscal américain ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du C.M.F.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FIP Mascarin Capital n°3 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€) (€) (€)

* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (sommes en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :
..... €

- par chèque à l'ordre de « FIP Mascarin Capital n°3 »
- par virement sur le compte du FIP Mascarin Capital n°3 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.
IBAN : FR76 4585 0000 0167 3987 0001 164
CODE BIC : ODDO FRPP

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

- en nominatif pur chez Oddo BHF SCA, sans droits de garde (choix par défaut).
- sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoirement un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de (€)
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,49 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 9 ans.

6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du montant de souscription des parts A (RM).

7. SIGNATURE

Fait à :

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

Le :
en 2 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.

8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2029. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er juillet 2020, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital 3	2010	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital 4	2011	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital N°5	2012	60,0 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°6	2013	68,8 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°7	2014	80,9 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°8	2015	79,8 %	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°9	2016	65,0 %	30 juin 2020
FIP Kallisté Capital N°10	2017	47,2 %	30 juin 2021
FIP Kallisté Capital N°11	2018	22,6 %	30 juin 2022
FIP Kallisté Capital N°12	2019	0,6 %	30 juin 2022
FIP Mascarin Capital n°1	2017	42,1 %	30 juin 2021
FIP Mascarin Capital N°2	2018	31,6 %	30 juin 2022
FCPI Dividendes Plus N° 3	2014	En cours de pré-liquidation	En cours de pré-liquidation
FCPI Dividendes Plus N° 4	2015	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 5	2016	100,0 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 6	2017	86,8 %	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 7	2018	43,6 %	30 juin 2022

Questionnaire – Profil investisseur

Nous préconisons d'utiliser le lecteur PDF **Adobe Reader** pour renseigner ce formulaire.

Informations

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Questionnaire de connaissance et d'expérience des marchés financiers

Représenté par :

Q1 Parmi les produits suivants, cochez ceux que vous détenez ou avez détenus au cours des 12 derniers mois :

- Des comptes et livrets d'épargne (livret A, LDDS, PEL, CEL...).
- Un ou plusieurs contrats d'assurance-vie ou de capitalisation...
- Un ou plusieurs comptes titres (compte titres ordinaire, PEA...).
- Un ou plusieurs produits d'Épargne Retraite (PER, PERP, Madelin, Perco, Contrat Prefon...).
- Un ou plusieurs produits d'Épargne Salariale (PEE, PEI).
- Un ou plusieurs produits de capital investissement (FIP, FCPI,...) ou des SCPI.
- Je préfère ne pas répondre.

Q2 A quels modes de gestion avez-vous eu recours ?

- Gestion directe. Vous vous occupez vous-même de votre gestion.
- Gestion conseillée. Vous êtes conseillé par votre conseiller financier pour effectuer vos choix de gestion.
- Gestion sous mandat. Votre gestion est déléguée à un organisme de gestion.
- Je préfère ne pas répondre.

Q3a Concernant les instruments financiers suivants, cochez ceux dont vous connaissez le fonctionnement (*) et le cas échéant cochez les affirmations avec lesquelles vous êtes d'accord.

- FONDS EUROS**
 - En cas de baisse des marchés financiers, votre investissement en fonds euros va subir la même évolution.
 - Les fonds en euros sont composés essentiellement d'investissements obligataires garantis par la compagnie vous assurant de ne pas perdre votre capital.
 - Je ne sais pas.
- PRODUITS MONÉTAIRES**
Fonds monétaires, OPC monétaires
 - Les fonds monétaires sont composés principalement de titres de créances négociables (TCN), de bons du trésor, ainsi que d'obligations à court terme.
 - L'investissement sur des OPC monétaires est parfaitement adapté pour un investissement de long terme.
 - Je ne sais pas.

(*) Sélectionnez les instruments financiers dont les mécanismes vous sont familiers (rendement, risque, durée de placement usuelle...).

Q3a Suite 2/3

PRODUITS OBLIGATAIRES

Obligations, fonds obligataires, OPC obligataires, titres de créance... à l'exception de ceux qui comportent un instrument dérivé.

- Les obligations sont des dettes d'État ou d'entreprise pour lesquelles le défaut de remboursement des organismes emprunteurs est inexistant.
- La performance d'un fonds obligataire varie avec les évolutions des taux d'intérêt.
- Je ne sais pas.

PRODUITS ACTIONS

(Actions, fonds en actions, OPC actions...) admis à la négociation sur un marché réglementé à l'exception de ceux qui comportent un instrument dérivé.

- Les actions répondent à un investissement à court terme.
- Les variations du cours de l'action dépendent de la santé financière de l'entreprise et de son environnement économique.
- Je ne sais pas.

Q3b Concernant ces mêmes instruments financiers, indiquez le nombre d'opérations réalisées au cours des 12 derniers mois (*)

FONDS EUROS

- Aucune De 1 à 5 Plus de 5

PRODUITS MONETAIRES

Fonds monétaires, OPC monétaires

- Aucune De 1 à 5 Plus de 5

PRODUITS OBLIGATAIRES

Obligations, fonds obligataires, OPC obligataires, titres de créance... à l'exception de ceux qui comportent un instrument dérivé

- Aucune De 1 à 5 Plus de 5

PRODUITS ACTIONS

(Actions, fonds en actions, OPC actions...) admis à la négociation sur un marché réglementé à l'exception de ceux qui comportent un instrument dérivé.

- Aucune De 1 à 5 Plus de 5

(*) Les opérations visées sont les versements, acquisitions, souscriptions, cessions, arbitrages... réalisées au cours des 12 derniers mois dans le cadre d'un compte titres, un PEA, une assurance vie...

Q4 Quel montant de transaction (versement, arbitrage, retrait) avez-vous effectué sur ces 12 derniers mois ?

- Aucun
- Inférieur ou égal à 3 000 euros
- Entre 3 000 et 10 000 euros
- Supérieur à 10 000 euros

Q5 Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements financiers ?

- Oui Non

Si oui, comment avez-vous réagi face à cette situation ?

- Vous avez tout vendu.
- Vous avez patienté.
- Vous avez réinvesti sur ces placements financiers.

Questionnaire de sensibilité au risque

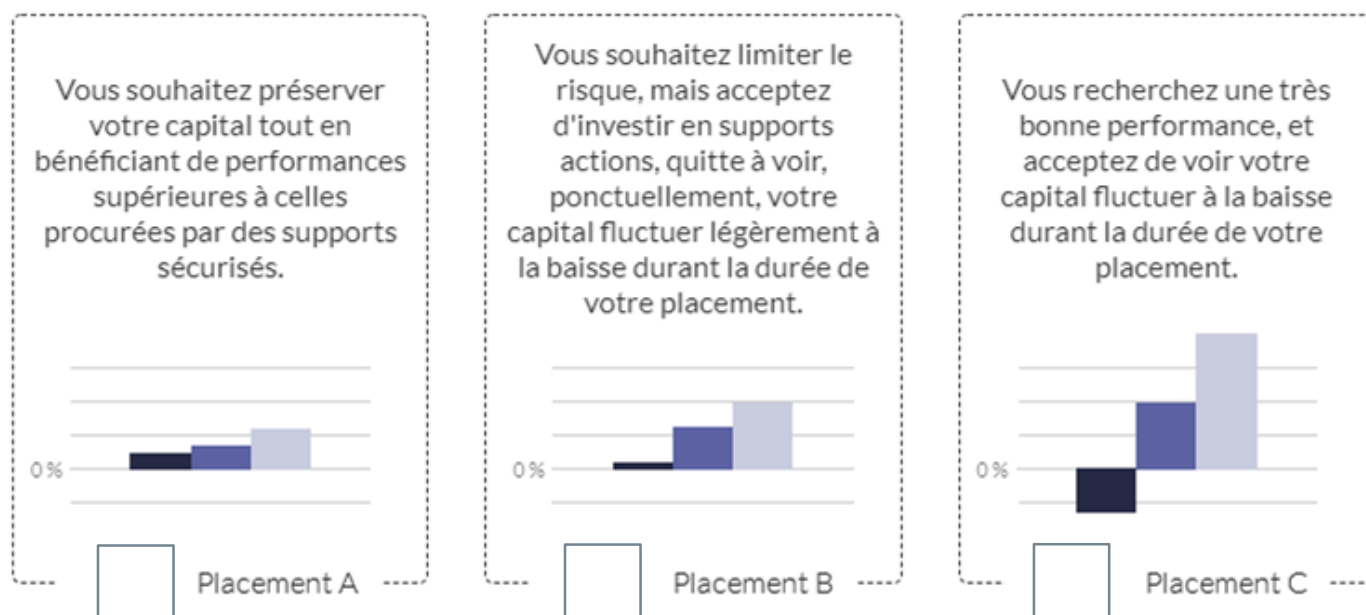
Les questions suivantes vont aider votre conseiller à mieux déterminer votre sensibilité au risque (ou tolérance) afin de vous guider vers des solutions de placements adaptées. Le comportement face à l'incertain joue un rôle déterminant dans l'analyse des comportements d'épargne et de gestion de capital (1). En effet, une prise de risque détermine une espérance de rendement.

(1) Luc Arrondel (PSE-CNRS) et André Masson (PSE-EHESS-CNRS), « L'épargnant dans un monde en crise : qu'est ce qui a changé ? », Paris, Editions Rue d'Ulm. Presses de l'École normale supérieure, 2011. Collection du Cepremap.

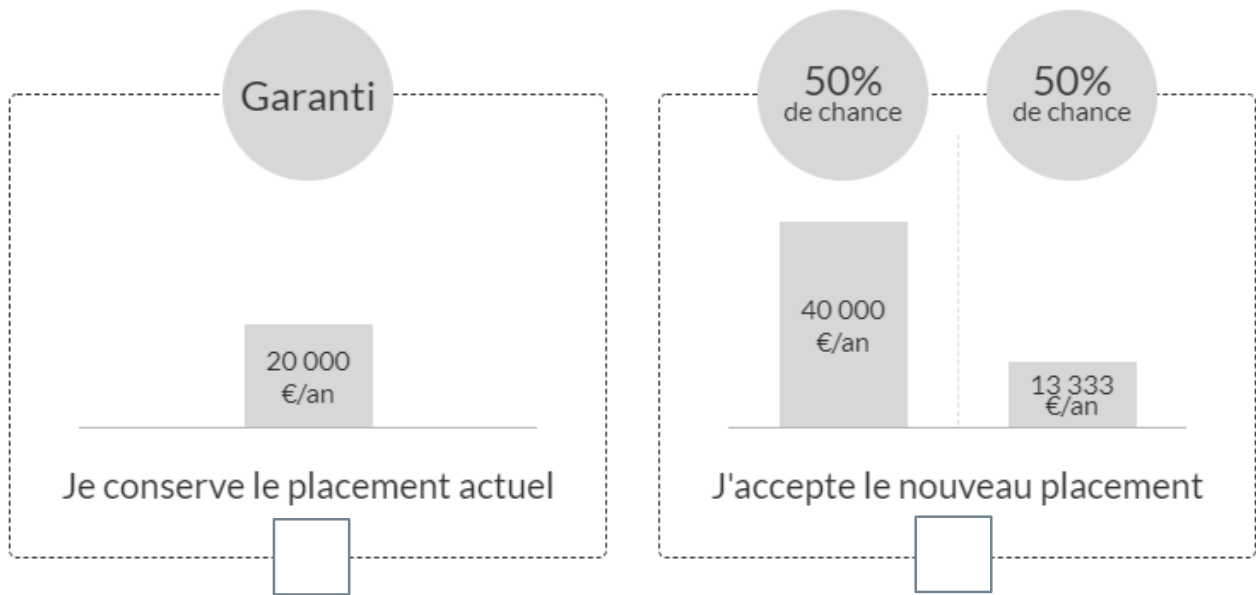
Q6 En matière de placements financiers, pensez-vous plutôt que :

- Il ne faut pas prendre de risque ; on doit placer toutes ses économies dans des placements sûrs.
- On peut placer une petite partie de ses économies sur des placements risqués.
- On peut placer une part importante de ses économies sur des actifs risqués si le gain en vaut la peine.
- On doit placer l'essentiel de ses économies dans des actifs risqués dès qu'il y a des chances de gains très importants.

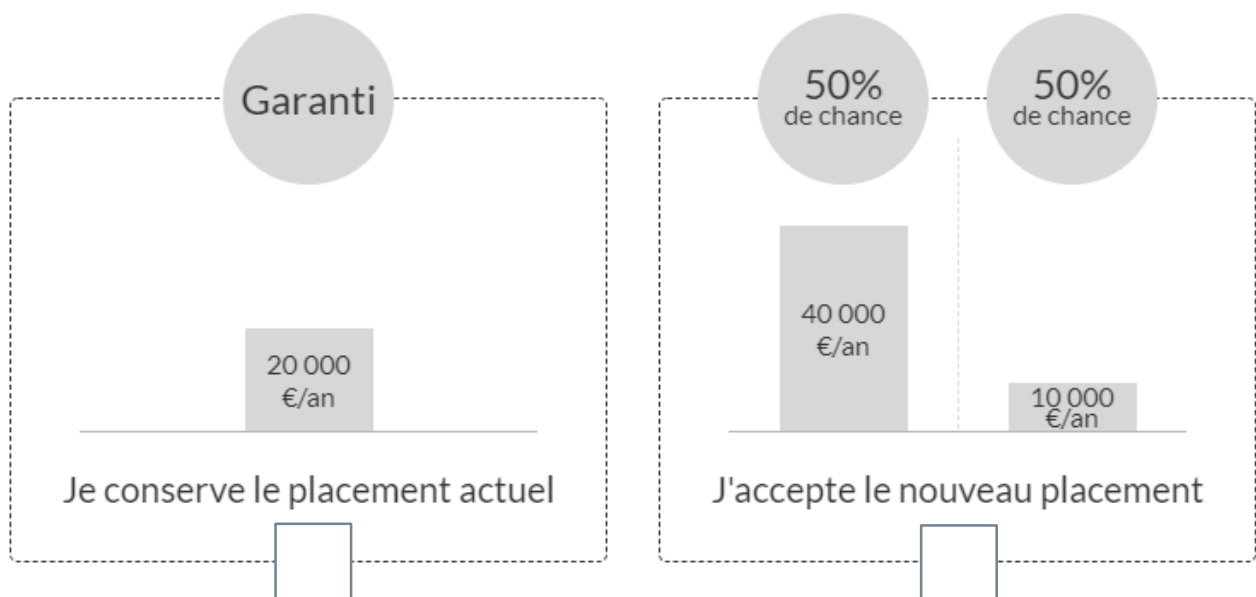
Q7 Le graphique ci-dessous présente 3 placements. Pour chacun d'eux, sont représentées les estimations de rendement annuel (en %) sur une période de 8 ans, de la plus pessimiste à la plus optimiste.



- Q8 Imaginez que l'ensemble de vos économies soit investi dans un placement sans risque qui vous rapporte un revenu certain de 20 000 € par an. On vous propose de réallouer votre capital pour l'investir sur des supports risqués qui ont :
- une chance sur deux (50%) de vous procurer un revenu annuel double (40 000 €)
 - et une chance sur deux de vous procurer un revenu diminué d'un tiers (13 333 €).

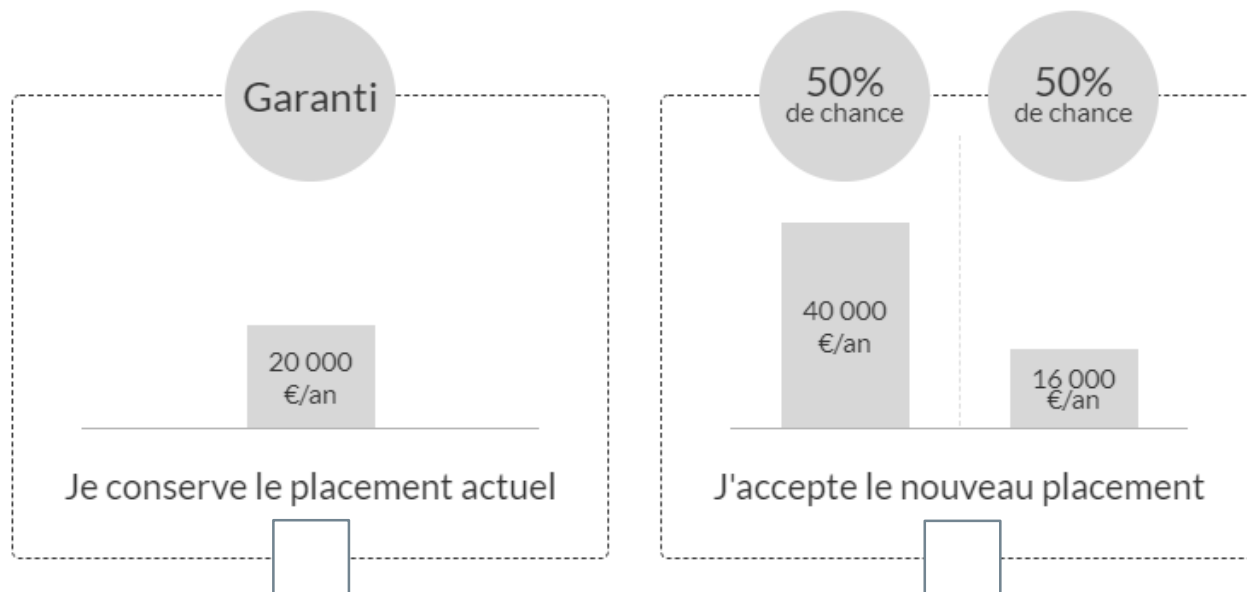


- Q9a Le placement que vous envisagiez n'est plus disponible. On vous propose de réallouer votre capital pour l'investir sur d'autres supports qui ont :
- une chance sur deux (50%) de vous procurer un revenu annuel double (40 000 €)
 - et une chance sur deux de vous procurer un revenu diminué de moitié (10 000 €).



Q9b Vous avez refusé le premier placement. On vous propose de réallouer votre capital pour l'investir sur d'autres supports qui ont :

- une chance sur deux (50%) de vous procurer un revenu annuel double (40 000 €)
- et une chance sur deux de vous procurer un revenu diminué de 20% (16 000 €).



Q10 Etes-vous assuré au-delà du minimum obligatoire, contre les risques concernant par exemple, le logement, la voiture, le vol, la responsabilité civile... ?

- Oui
- Non

Q11 Quand vous prenez le train ou l'avion, vous préférez arriver sur le lieu de départ ?

- Bien à l'avance
- Un peu à l'avance
- Au dernier moment

Q12 En matière de logement êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante : L'un des premiers investissements à réaliser est de devenir propriétaire afin de s'assurer un toit au-dessus de la tête ?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Pas du tout d'accord

Q13 Un de vos proches vous fait part de son intention d'abandonner sa situation actuelle pour une carrière risquée. Le poussez-vous dans cette voie ?

- Non, j'essaye de l'en dissuader.
- Oui, mais en émettant des réserves ou des conseils de prudence.
- Oui, assurément.

Préférence de placement et capacité à subir des pertes

Q14 Objectifs d'investissement **exclus** (plusieurs réponses possibles) :

- Préservation du capital**
Stratégie d'investissement prudente dont l'objectif principal est de préserver le capital et d'éviter les pertes au sein d'un portefeuille. Cette stratégie ne permet pas d'investir sur le marché action.
- Croissance du capital**
Stratégie d'investissement dont l'objectif principal est d'augmenter le capital avec en contrepartie un risque de perte plus élevé. Cette stratégie permet de s'exposer plus ou moins sur le marché des actions.
- Revenus**
Cette stratégie privilégie les placements qui procurent des revenus (dividendes, coupons, autres revenus distribués...).
- Hedging (couverture de risque)**
Une stratégie de Hedging est une stratégie de couverture. Elle consiste à couvrir une position ouverte par une autre position opposée. C'est un objectif de placement adapté uniquement aux investisseurs expérimentés.
- Exposition à effet de levier**
Stratégie d'investissement qui vous permet, contre couverture, de prendre plus de positions sur les marchés que votre investissement réel. Les gains sont potentiellement élevés mais en contrepartie vous risquez de perdre plus que la somme réellement investie.
- Aucun, tous les objectifs d'investissement proposés peuvent me convenir.**

Q15 Vous avez sans doute des projets à court, moyen et/ou long terme (conserver une épargne de précaution, financer les études de vos enfants, préparer votre retraite ou la transmission de vos biens). Sur ces projets, quel est votre horizon de placement le plus long ?

- Placement très court terme (inférieur à 1 an)
- Placement court terme (inférieur à 3 ans)
- Placement moyen terme (inférieur à 5 ans)
- Placement long terme (supérieur à 5 ans)

Q16 Compte tenu de vos revenus et de votre situation patrimoniale, quel niveau de pertes pouvez-vous supporter financièrement ?

- Vous ne pouvez financièrement supporter aucune perte.
- Vous pouvez supporter des pertes financières limitées (moins de 10%).
- Vous pouvez supporter des pertes financières significatives (entre 10% et 50%).
- Vous pouvez supporter des pertes financières jusqu'à concurrence du montant investi.
- Vous pouvez supporter des pertes financières au-delà du montant investi.

Je n'ai pas souhaité répondre au questionnaire.

En l'absence de ces informations, votre conseiller ne pourra pas vous fournir un conseil en investissement.

Le (JJ/MM/AAAA) : _____ Fait à : _____

Recueil d'informations client

Nous préconisons d'utiliser le lecteur PDF **Adobe Reader** pour renseigner ce formulaire. Veuillez indiquer **les montants sans espace ni sigle €**.

Informations

Vous, Votre conjoint

Généralité

	Vous	Votre conjoint
Civilité :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
Nom :		
Prénom :		
Nom de naissance :		
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :		
Département de naissance (n°) :		
Commune de naissance :		
Pays de naissance :		
Nationalité :		
Autre nationalité :		
Capacité juridique :		
Classification client MIF :		
Type de pièce d'identité :		
• Numéro :		
• Date de délivrance :		
• Date d'expiration :		

Situation familiale

Situation familiale :	
Date de mariage / PACS (JJ/MM/AAAA) :	
Lieu de mariage / PACS :	
Régime matrimonial :	
Donation au dernier vivant à votre profit :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Donation au dernier vivant au profit votre conjoint :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Convention de PACS :	

Situation professionnelle

	Vous	Votre conjoint
Profession actuelle (CSP) :		
Profession (libellé) :		
Statut :		
Société, employeur :		
Bureau :		
SIRET :		
Code NAF :		
Dernière fonction exercée :		
Origine des revenus :		
Départ en retraite prévu à l'âge de :	ans	ans

Résidence fiscale

	Vous	Votre conjoint
Pays de résidence fiscale :		
N° fiscal :		
Autre pays de résidence fiscale :		
N° fiscal :		

Vos relations

Vos enfants

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	À charge	Enfant de...

Vos relations

Civilité	Nom	Prénom	À charge

Coordonnées

Téléphones - emails

	Vous	Votre conjoint
Téléphone domicile :		
Téléphone bureau :		
Téléphone mobile :		
E-mail :		

Adresse principale

Adresse

Code postal Ville Pays

--	--	--

Adresse fiscale (si différente)

Adresse

Code postal Ville Pays

--	--	--

Informations complémentaires

Identification US person

	Vous	Votre conjoint
"US Person" :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Citoyen des États-Unis : Incluant les personnes nées aux États-Unis et résidentes d'un autre pays qui n'ont pas encore renoncé à leur citoyenneté américaine.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Résident des États-Unis : Réside actuellement aux États-Unis.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Possède une carte verte : Réside de façon permanente aux États-Unis.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
A séjourné aux États-Unis : Personnes qui ont passé un nombre significatif de jours aux États-Unis. (31 jours dans la même année ou 183 jours sur les 3 dernières années).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
US Person par possession d'une entité : Possession d'une entité (société, société de personne, trust) dont le siège social est situé aux États-Unis (US Corporation, Trusts and Partnership).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
US Person pour d'autres raisons : Époux(se) d'un(e) citoyen(ne) des États-Unis.... Possède des biens aux États-Unis... Autres raisons...	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En possession d'un numéro fiscal (US TIN) : Le n° fiscal, ou TIN en anglais (Taxpayer Identification Number).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, N° :	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Personne politiquement exposée

	Vous	Votre conjoint
PPE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Exercice sur les 12 derniers mois : Avez-vous exercé au cours des 12 derniers mois des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte d'un Etat ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fonction exercée :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre fonction :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de début :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de fin :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays : État pour le compte duquel ces fonctions sont ou étaient exercées	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Proche d'une personne politiquement exposée

	Vous	Votre conjoint
Proche d'une PPE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Exercice sur les 12 derniers mois : Un membre direct de votre famille ou de votre entourage a-t-il exercé au cours des 12 derniers mois de telles fonctions pour le compte d'un Etat ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom, Prénom de la personne liée :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nature du lien :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre nature :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Fonction exercée :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre fonction :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de début :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de fin :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pays : État pour le compte duquel les fonctions de cette personne sont ou étaient exercées.	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Patrimoine – Vos avoirs non financiers

Biens d'usage

N°	Nature	Désignation	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Immobilier locatif, location en meublée et parts de SCI

N°	Nature	Désignation	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Parts de SCPI

N°	Nature	Désignation	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Biens professionnels

N°	Nature	Désignation	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1					
2					
3					
4					

Placements fonciers et divers

N°	Nature	Désignation	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1					
2					
3					
4					

Patrimoine – Vos avoirs financiers

Disponibilités, épargne à moyen et long terme

N°	Nature	Désignation	Ouverture (JJ/MM/AAAA)	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

Valeurs mobilières

N°	Nature	Désignation	Ouverture (JJ/MM/AAAA)	Valeur estimée	Détenu par	Mode de détention
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

Assurance vie

N°	Nature	Désignation	Souscription (JJ/MM/AAAA)	Valeur estimée	Souscrit par	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

Épargne retraite et salariale

N°	Nature	Désignation	Souscription (JJ/MM/AAAA)	Valeur estimée	Souscrit par	Mode de détention
1						
2						
3						
4						
5						
6						

Vos contrats de prévoyance

Vos contrats de prévoyance

N°	Nature	Désignation	Souscription (JJ/MM/AAAA)	Capital assuré
1				
2				
3				
4				

Patrimoine – vos passifs

Ratio d'endettement

Votre ratio d'endettement est le rapport entre vos dettes et vos actifs.

%

Emprunts

N°	Nature	Type de prêt	Souscrit le (JJ/MM/AAAA)	Montant emprunté	Durée (mois)	Intérêt (Taux)	Assurance (Taux)
1						%	%
2						%	%
3						%	%
4						%	%
5						%	%
6						%	%
7						%	%

Budget – vos revenus et charges

Revenus

N°	Nature	Désignation	Montant annuel	Bénéficiaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Charges

N°	Nature	Désignation	Montant annuel
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Fiscalité

IR

Revenu imposable :	Base imposable :
Nombre de parts :	
TMI (IR) :	TMI (IFI) :
Réductions et crédits d'impôts :	Réductions d'IFI :
Impôt net à payer :	IFI net à payer :
Contributions sociales :	

IFI

Notes

--

Objectifs

Objectifs

Objectifs	Horizon
	ans
	ans
	ans
	ans
	ans
	ans

Horizon

Situation financière, revenus et effort d'épargne

Evaluation de votre patrimoine :
Evaluation de vos revenus annuels :
Effort d'épargne mensuel consacré aux objectifs définis ci-dessus :
Montant de l'épargne de précaution souhaité :

Commentaires

Je n'ai pas souhaité répondre au questionnaire.

En l'absence de ces informations, votre conseiller ne pourra pas vous fournir un conseil en investissement.

Fait à :

Le :

Signature :

Fait à :

Le :

Signature :

Fait à :

Le :

Signature :